Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260629-D_2026_5_14-DE

Mairie de Pont-Aven

Extrait du registre

des délibérations du Conseil Municipal

décision : D_2026_5_14

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 18

Votants : 23

Objet : Finistère Habitat - Autorisation de raccordement au reseau collectif de Kerentrech

L' an deux mille vingt six, le vendredi 05 juin à 20 h 00, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur DAUTEL Christian, Le Maire.

Date de convocation du : 01 Juin 2026

Présents : Monsieur DAUTEL Christian, Monsieur TANGUY Jean-Marc, Madame ROBIN Renée, Madame BLAYO Annick, Monsieur LE GAC Hervé, Madame LE BRETON Marie-Pierre, Monsieur COLLE Gaël, Monsieur LEBRESNE Jean-Claude, Madame DANJOU Maryse, Monsieur LE TALLEC Pierre-Yves, Madame COLINET Camille, Monsieur EVEN Marc, Madame DU PENHOAT Catherine, Monsieur KERAUDREN Olivier, Monsieur QUEVAL Benoît, Madame LE COZ Louise, Monsieur JARAUD Lucien, Monsieur GUERNALEC Christian

Pouvoirs :
Madame DIQUELOU GARSON Armelle a donné pouvoir à Madame ROBIN Renée
Monsieur THUARD Jean-Charles a donné pouvoir à Monsieur QUEVAL Benoît
Madame COUSIN Laurence a donné pouvoir à Monsieur EVEN Marc
Madame EVEN Martine a donné pouvoir à Monsieur DAUTEL Christian
Monsieur RIMBERT Ugo a donné pouvoir à Monsieur LE GAC Hervé

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame DIQUELOU GARSON Armelle, Monsieur THUARD Jean-Charles, Madame COUSIN Laurence, Madame EVEN Martine, Monsieur RIMBERT Ugo

Secrétaire de Séance : Madame Annick BLAYO

Aménagement du territoire / Urbanisme / Rapporteur : M. Hervé LE GAC, adjoint aux travaux, voirie et affaires portuaires

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de l'urbanisme ;
Vu la délibération D_2022_2_12 du Conseil municipal du 14 mars 2022 relative à la cession de terrain au lieu-dit « Kerentrech » à Finistère Habitat ;
Vu l'examen en commission communale « Environnement, cadre de vie » le 12 mai 2026 ;

M. Hervé LE GAC, adjoint aux travaux, voirie et affaires portuaires, rappelle que le bailleur Finistère Habitat construit actuellement 20 logements sur un terrain à Kerentrech, qui lui a été cédé par la commune pour cette opération immobilière à vocation sociale. Afin d'assurer la bonne réalisation de cette opération, M. Hervé LE GAC rapport qu'il est demandé que la commune accepte une modification d'une canalisation d'eau pluviale et autorise la déverse du trop-plein de la noue paysagère de rétention aménagée sur le terrain dans le réseau collectif communal. Le dévoiement de ce réseau d'eau pluviale serait pris en charge par Finistère Habitat pour se raccorder au réseau public.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,
Donne son accord au déversement du trop-plein de la noue paysagère de rétention dans le réseau collectif communal et autoriser en conséquence le raccordement de la canalisation d'eau pluviale à ce réseau collectif,
Dit que le dévoiement et le raccordement de la canalisation d'eau pluviale au réseau collectif communal est pris en charge et entretenu par Finistère Habitat sans créer de droits ou servitudes au profit dudit bailleur,

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260629-D_2026_5_14-DE

Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à signer tout document en application de la présente délibération.

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire,
Christian DAUTEL



Emis le 05/06/2026, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 29/06/2026